

FERRIERES SUR ARIEGE - Commune
Espace François Mitterrand
09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE

FERRIERES-SUR-ARIEGE, le 01 juin 2026,

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30

Salle du conseil
Espace François Mitterrand

09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE

Ordre du jour:

- 1- Désignation des délégués sénatoriaux titulaires et suppléants
- 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026
- 3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le projet de sortie scolaire au parc Australien de l'école Simone Veil
- 4 -Instauration du droit de préemption urbain
- 5- Création d'une page Facebook Mairie

Informations :

- 1- Décisions ventes concessions funéraire
- 2 - Envoie au CST au CDG09 d'une proposition de délibération pour le passage à un aménagement d'horaire été pour les agents techniques des ateliers municipaux
- 3 - bus préventi'Mobile
- 4- Mise en place d'un petit marché le samedi matin

Questions diverses :

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Valérie SURCIN
Maire



République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
FERRIERES SUR ARIEGE - Commune



publié le 19/06/26

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DEL_2026_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Monsieur Jacques HUBERT, Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO, Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER, Monsieur Philippe BILLAUD, Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Céline BLANCO, Madame Marion LUCAS, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Rachel WIEDENKELLER représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Madame Florence BRESSON représentée par Monsieur Jacques HUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine DOUMENC-CAUBERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (-1000 habitants)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Mme la maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Mr Philippe BILLAUD a été élu en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

- M. Jean Paul GRANIER
- M. Alain CABALLERO
- Mme. Marion LUCAS
- M. Guillaume TERNY

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

Mme Martine DOUEMNC-CAUBERE

M. Jacques HUBERT

Mme Valérie SURCIN

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue :8

Ont obtenu :

- Mme Martine DOUEMNC-CAUBERE 14 voix
- M. Jacques HUBERT 14 voix
- Mme Valérie SURCIN 14 voix

- Mme Martine DOUEMNC-CAUBERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

- M. Jacques HUBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- Mme Valérie SURCIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

Mme Céline BLANCO

Mme Odile ROSSE

M Guillaume TERNY

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Céline BLANCO: 15 voix

- Mme Odile ROSSE : 15 voix

- M Guillaume TERNY : 15 voix

- Mme Céline BLANCO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

- Mme Odile ROSSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

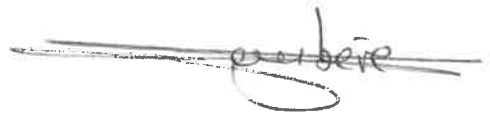
- M Guillaume TERNY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance



Madame Martine
DOUMENC-CAUBERE
Secrétaire de séance



République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
FERRIERES SUR ARIEGE - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DEL_2026_048

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Monsieur Jacques HUBERT, Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO, Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER, Monsieur Philippe BILLAUD, Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Céline BLANCO, Madame Marion LUCAS, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Rachel WIEDENKELLER représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Madame Florence BRESSON représentée par Monsieur Jacques HUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine DOUMENC-CAUBERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 28 avril 2028

Madame la maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026, joint à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance

Madame Martine
DOUMENC-CAUBERE
Secrétaire de séance



DEL_2026_048

Procès verbal

Le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Secrétaire de la séance : Monsieur Alain CABALLERO

Présents : Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO , Madame Katia RIU, Monsieur Philippe BILLAUD , Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Rachel WIEDENKELLER, Madame Florence BRESSON, Madame Marion LUCAS, Madame Céline BLANCO, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Jacques HUBERT représenté par Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER représenté par Monsieur Alain CABALLERO , Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations

- 1-Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026
- 2-Délibération approbation du CFU 2025 (Compte financier unique)
- 3-Délibération affectation des résultats
- 4-Délibération votant le taux des taxes locales
- 5- Délibération du budget primitif 2026
- 6- Délibération attribution des subventions aux associations
- 7- Délibération révision des tarifs des enfants résidents hors commune scolarisées à l'école Simone Veil
- 8--Délibération référent Ambroisie et moustique tigre
- 9-Délibération actant le désengagement de la commune concernant la réserve foncière Lestang
- 10- Délibération sur la commission communale des impôts directs (CCID) proposition de 24

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

noms

11-Délibération renouvellement convention SDIAU

12- Délibération renouvellement de convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage)
pour les réparation de voirie communale dans les communes de l'Agglo Foix-Varilhes

13- Délibération remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat

Informations :

1- Tableau des indemnités des élus année 2025

2- Cérémonie du 8 mai 2026

3- Points travaux école

4- Nomination des conseillers délégués

5- Mise en place du planning de permanence des élus

6- Rectificatif tableau des délégations des commissions agglo-Foix-Varilhes

7 - Point équipe Badminton UNSS LP

8- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et suppléant pour la commission de contrôle
des listes électorales

Questions diverses

Madame la Maire rappelle au public que celui-ci n'est pas autorisé à intervenir ni à prendre la parole
pendant la séance du Conseil municipal.

Madame la Maire rappelle aux élus que l'ordre du jour et les convocations sont transmis par courrier
électronique via le logiciel **Agedi**.

Délibérations du conseil :

Approbation du procès verbal de la séance du 20 mars 2026 (N° DEL_2026_031)

Le Conseil municipal a approuvé le **procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**, présenté par
Madame la Maire.

Délibération adoptée.

Délibération sur le compte unique financier - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE 2025 (N°
DEL_2026_032)

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

Le Conseil municipal a examiné et approuvé le **Compte Financier Unique (CFU) 2025**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et présente la situation financière de la commune.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **Madame Valérie Surcin**, a arrêté ces résultats et l'a autorisée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération adoptée.

Délibération pour l'affectation des résultats - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE 2025 (N° DEL_2026_033)

Le Conseil municipal a procédé à l'**affectation du résultat de l'exercice 2025** de la commune.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **238 244,32 €**. Après affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de **18 566,68 €**, le solde de **219 677,64 €** est reporté en section de fonctionnement.

Délibération adoptée

Délibération votant le taux des taxes locales pour l'année 2026 (N° DEL_2026_034)

Le Conseil municipal a fixé les **taux des impôts directs locaux pour l'année 2026**, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Madame la Maire indique que les taux d'imposition sont restés inchangés pendant près de quatorze ans et que leur augmentation récente a été significative. Elle précise que l'objectif est désormais de procéder à une **évolution progressive des taux**, afin de limiter l'impact pour les contribuables.

Les taux adoptés sont les suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,91 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83,81 %**
- **Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 14,16 %**

Madame la Maire est chargée de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Délibération adoptée

Délibération sur le budget primitif - MAIRIE FERRIERES SUR ARIEGE 2026 (N° DEL_2026_035)

Le Conseil municipal a adopté le **budget primitif 2026** de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2 148 098,38 €**.

La section de fonctionnement s'élève à **1 305 852,02 €** et la section d'investissement à **842 246,36 €**, réparties par chapitres conformément au détail présenté.

Délibération adoptée.

Avant de procéder aux attributions des subventions, Mme la Maire rappelle que les demandes sont examinées en fonction des dossiers déposés par les associations et notamment les projets qui y sont présentés.

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

Madame la Maire indique que les associations de la commune sont examinées en priorité. La commission des finances formule des propositions, soumises ensuite à la décision du Conseil municipal.

Madame Wiedenkeller souligne que, pour soutenir certains projets, il conviendrait de définir des critères ou des conditions d'attribution plus précis.

Monsieur Jean-Louis Mazzonetto demande si les structures locales, notamment le foyer rural de Ferrières et celui de Prayols, sont prises en compte de la même manière.

Il lui est répondu par la négative.

Madame Wiedenkeller précise qu'elle souhaite disposer d'informations complémentaires concernant le fonctionnement du foyer rural.

Madame la Maire indique qu'un travail d'analyse et de concertation pourra être engagé afin d'apporter des réponses adaptées.

Attribution des subventions 2026 : Tennis club, Foyer rural, Union des Parachutistes, Rambail en Barquillère (N° DEL_2026_036)

Le Conseil municipal a décidé d'**attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026**, conformément aux propositions de la commission des finances.

Certaines associations bénéficient d'un soutien financier, tandis que d'autres sont accompagnées par des **misés à disposition de locaux, de moyens matériels ou humains**, ou ne perçoivent pas de subvention.

La situation des **Restos du Cœur** est évoquée. Il est indiqué que, sur le territoire communal, plusieurs personnes pourraient être concernées, mais qu'il n'existe pas de relais direct au niveau de la commune.

Certains élus soulignent l'importance de cette action, qui permet d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficulté, y compris localement.

Monsieur Philippe Billaud indique que cette organisation présente un **intérêt social majeur**, en soutenant des personnes en situation de précarité, y compris au niveau local, et qu'il considère cette action comme prioritaire.

Le Conseil municipal a **validé** les propositions de la commission finances et accorde 300€ à l'union des Parachutistes notamment pour leur implications aux commémorations et la venue des portes drapeaux.

Délibération adoptée.

Attribution des subventions 2026 : A'parents (N° DEL_2026_037)

Après retrait de Madame Marion Lucas, concernée par la délibération, le Conseil municipal a examiné l'attribution de la subvention à l'association A'parents.

Le Conseil a **approuvé la proposition de la commission**

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

subvention de 500 €, ainsi que la **mise à disposition de la salle des fêtes (hors ménage) et d'un local**.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la délibération.

Délibération adoptée.

Attribution des subventions aux associations ACCA et Verger d'hier et de demain (N° DEL_2026_038)

Après retrait de Monsieur Jean-Louis Mazzonetto, concerné par cette délibération, le Conseil municipal a examiné l'attribution des subventions aux associations ACCA et Verger d'hier et de demain.

Le Conseil a décidé de **suivre les propositions de la commission des finances** et d'attribuer :

- **400 € à l'ACCA**, avec mise à disposition d'un local ;
- **500 € à l'association Verger d'hier et de demain**, avec mise à disposition d'un terrain (entretien assuré deux fois par an par les agents) ainsi que de la salle du conseil pour les réunions, sous réserve de la signature d'une convention.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la délibération et autorisée à signer les documents nécessaires.

Délibération adoptée.

participation aux frais de scolarité des communes ayant des enfants scolarisés dans l'école municipale de Ferrières: Ecole Simone Veil pour l'année scolaire 2026-2027 (N° DEL_2026_039)

Le Conseil municipal a fixé le **coût moyen par élève** scolarisé à l'école Simone Veil pour l'année scolaire **2026-2027 à 1 850 €**, conformément aux dispositions de l'article L.212-8 du Code de l'éducation.

Ce montant servira de base au **calcul de la participation financière des communes de résidence** des élèves extérieurs accueillis dans l'établissement.

Madame la Maire est chargée de solliciter ces contributions.

Délibération adoptée.

Désignation d'un référent "Ambroisie" et d'un référent "Moustique-Tigre" (N° DEL_2026_040)

À la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil municipal a procédé à la **désignation de deux référents communaux** chargés du suivi des problématiques sanitaires liées à l'ambroisie et au moustique-tigre.

Ont été désignés :

- **Monsieur Jean-Louis Mazzonetto** en qualité de référent Ambroisie ;
- **Monsieur Jacques Hubert** en qualité de référent Moustique-tigre.

Délibération adoptée.

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

Désengagement de la commune du projet d'aménagement et de constitution d'une réserve foncière à Lestang, en lien avec le projet porté par la SCIC « Un Toit Pour Tous » (N° DEL_2026_041)

Madame la Maire rappelle qu'une ligne budgétaire de **37 500 € en investissement** avait été inscrite pour un projet de **réserve foncière avenue de Lestang**, portant sur l'acquisition d'environ **3 000 m²**.

Elle précise que ce projet n'a pas abouti à ce jour et que sa réalisation nécessiterait, outre l'acquisition, la **démolition du bâti existant** ainsi que la création d'un accès au terrain, engendrant des coûts supplémentaires.

Madame la Maire indique également qu'une décision modificative avait été nécessaire l'année précédente afin de réaffecter ces crédits, la commune n'étant pas en mesure de concrétiser l'opération. Elle propose donc **l'abandon du projet**.

Monsieur Philippe Billaud rappelle que le terrain appartient à l'OPAC, qui n'a pas engagé d'action à ce jour.

Monsieur Alain Caballero précise que le secteur est concerné par un **gel jusqu'en 2031**, tout en indiquant que des évolutions sont possibles.

Madame la Maire ajoute que, si la commune se retire, l'OPAC pourrait poursuivre seul un projet. Elle indique toutefois que le terrain est soumis à une **orientation d'aménagement programmée (OAP)**, limitant les possibilités d'utilisation, notamment à des espaces verts.

Madame Marion Lucas regrette l'abandon d'un terrain bien situé, mais s'interroge sur les contraintes. Madame la Maire confirme que la commune ne pourrait pas en disposer librement et souligne le **coût important de l'opération**, incluant démolition et aménagement des accès.

Le Conseil municipal a décidé de **mettre fin à l'engagement de la commune** dans le projet d'aménagement et de constitution d'une réserve foncière à Lestang, en lien avec la SCIC « Un Toit Pour Tous », au regard de l'évolution du contexte communal et des contraintes financières.

En conséquence, la délibération du 30 août 2021 relative à ce projet est retirée, et la commune renonce à toute participation foncière, financière ou opérationnelle.

Madame la Maire est autorisée à informer les partenaires concernés et à accomplir les démarches nécessaires.

Délibération adoptée.

LISTE DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES POUR SIEGER COMME COMMISSAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° DEL_2026_042)

Le Conseil municipal a approuvé la **convention de mandat** confiant à la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes la **réalisation des travaux de grosses réparations sur les voiries communales**, pour le compte de la commune.

Cette convention est conclue pour la période **2026-2030**, la commune conservant sa qualité de maître d'ouvrage et un droit de contrôle sur les travaux.

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE
A G E D I

Madame la Maire est autorisée à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Délibération adoptée.

Remboursement des frais engagés par les élus municipaux dans l'exercice de leur mandat (N° DEL_2026_045)

Le Conseil municipal a défini les **modalités de remboursement des frais engagés par les élus** dans l'exercice de leur mandat, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et au statut de l'élu local.

Les frais remboursables concernent notamment les **déplacements, repas, hébergement et missions**, dans la limite des plafonds réglementaires applicables à la fonction publique. Des dispositions spécifiques sont prévues pour les **situations d'urgence** et la participation au **Congrès des maires**.

Le remboursement est conditionné à la **production de justificatifs**, à une validation préalable et à l'inscription des crédits au budget communal.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la délibération.

Délibération adoptée.

Attribution des subventions 2026 : Meilleur Apprentis de France (N° DEL_2026_046)

Le Conseil municipal a examiné la demande de subvention de l'association des Meilleurs Ouvriers de France, sollicitée à hauteur de 50 € pour l'organisation du concours des Meilleurs Apprentis de France.

Madame la Maire rappelle que la demande concerne une participation financière au titre du concours des **Meilleurs Apprentis de France**, auquel participe un élève du lycée.

Elle précise que le concours est organisé au niveau national et que la participation demandée par l'association vise à contribuer aux frais d'organisation.

Plusieurs élus s'interrogent sur la destination de la subvention. Il est notamment indiqué que les fonds seraient versés à l'organisateur du concours et non directement au jeune participant.

Monsieur Philippe Billaud souligne que le concours relève d'une organisation nationale et s'interroge sur la pertinence d'un financement communal dans ce cadre. Il suggère qu'une participation pourrait être envisagée si elle concernait directement l'inscription ou les frais du jeune candidat.

Madame Valérie Surcin précise que le concours est organisé à une échelle territoriale élargie et que la demande émane de l'association départementale ou régionale.

Madame la Maire indique que l'organisation a évolué et que la participation financière est sollicitée auprès des communes des candidats participant au concours.

Monsieur Mazzonetto s'interroge sur l'équité d'un tel dispositif et estime que, si une participation est accordée, elle devrait être étendue à l'ensemble des jeunes

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

similaires.

Après délibération, le Conseil municipal a **décidé de ne pas attribuer de subvention**, compte tenu des résultats du vote.

Délibération rejetée.

Informations :

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article **L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales**, un **tableau récapitulatif des indemnités de fonction perçues par les élus** doit être établi chaque année et mis à disposition du public.

Le tableau est présenté au conseil municipal.

Ce document présente, de manière nominative, les indemnités effectivement versées au titre de l'exercice des mandats locaux. Il est **publié ou tenu à disposition du public**, notamment en mairie ou par voie dématérialisée, dans un souci de transparence de la vie publique.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie se déroulera à **11h00**. Il est demandé aux élus d'être présents en amont afin de préparer la salle.

Madame la Maire remercie la commission « cérémonies » pour l'organisation, l'élaboration des devis et la préparation du déroulé.

Elle informe également du retour des invitations, notamment des absences de réponse.

L'école ne participera pas à cette cérémonie, la directrice ayant indiqué ne pas disposer d'un délai suffisant pour organiser une intervention. L'établissement s'engage en revanche à participer à la cérémonie du **11 novembre**. Il est précisé que la période du 8 mai, située sur un week-end prolongé, limite la présence des élèves.

Point travaux – école

Madame la Maire informe que les travaux se poursuivent, notamment au niveau du **faux plafond du préau**. Les travaux de peinture sont reportés aux **vacances scolaires d'été**.

Permanences des élus

Dans le cadre des engagements du mandat, la mise en place de **permanences d'élus** est envisagée afin de recevoir les administrés sur rendez-vous.

Un outil de planification sera mis en place (type Doodle). L'information sera relayée via **PanneauPocket**. La fréquence reste à définir (hebdomadaire ou mensuelle). Il est précisé que ces permanences seront ouvertes à tous les élus, avec orientation des demandes si nécessaire.

Rectificatif – Délégations

Madame la Maire rappelle que certaines désignations avaient été effectuées à tort, certaines instances relevant de la Communauté d'agglomération et non de la commune.

Les représentants sont précisés comme suit :

- **SYMAR** : titulaire Jean-Paul Granier, suppléant Jean-Louis Mazonette ;
- **SMECTOM** : Céline Blanco titulaire ;

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de réception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

A G E D I

- **Aire de grands passages** : Martine Doumenc-Caubère.

Retour – compétition sportive

Madame la Maire informe que l'équipe de badminton du lycée a remercié la commune pour son soutien. L'équipe s'est classée **7^e sur 15** lors du championnat de France en Alsace.

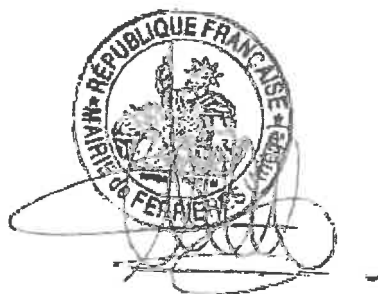
Désignations :

Sont désignés comme élus pour le contrôle des listes électorales :

- **Monsieur Nicolas Roques** en qualité de titulaire ;
- **Madame Katia Riu** en qualité de suppléante.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance

Monsieur Alain CABALLERO
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Caballero', written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026

Date de reception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 18/06/2026
Date de reception de l'AR: 18/06/2026

009-210901211-DEL_2026_048-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
FERRIERES SUR ARIEGE - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DEL_2026_049

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Monsieur Jacques HUBERT, Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO, Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER, Monsieur Philippe BILLAUD, Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Céline BLANCO, Madame Marion LUCAS, Monsieur Guillaume TERNY

Représentés : Madame Rachel WIEDENKELLER représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Madame Florence BRESSON représentée par Monsieur Jacques HUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine DOUMENC-CAUBERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la sortie au Parc Australien pour l'ensemble des élèves de l'école

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au projet de sortie au Parc Australien pour l'ensemble des élèves de l'école Simone Veil de Ferrières.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du dispositif EMILE (Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère).

L'objectif est de faire découvrir aux élèves un pays anglophone. Cette année, le thème retenu est l'Australie.

Pour les maternelles : Cette journée est une expérience immersive qui permet aux enfants de découvrir toutes les facettes du Parc au-delà d'une simple visite guidée.

Cette prestation, adaptée au rythme des plus jeunes, se déroule tout au long de la journée

DEL_2026_049

pour garantir une transmission efficace et ludique des connaissances.

Un apprentissage interactif à travers quatre grandes thématiques :

- **L'Australie**
- **Les Aborigènes**
- **Les Animaux – Partie 1**
- **Les Animaux – Partie 2**

Pour les élémentaires : journée en immersion au pays des kangourous

- Initiation et fabrication d'un Boomerang
- Initiation et fabrication d'un Didgeridoo
- Visite guidée

La date de la sortie est vendredi 5 juin 2026.

Les parents sont sollicités à hauteur de 13€ pour les maternelles et 15€ pour les primaires, la coopérative scolaire participe pour 811€.

Le budget total de la sortie est estimé à 2775.97€

Une participation de la mairie est demandé à hauteur de 500€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer 500 € à la sortie scolaire au parc Australien de l'école Simone Veil de Ferrières-sur-Ariège.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

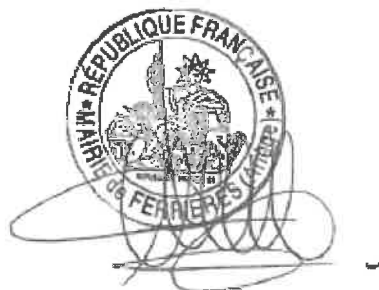
CHARGE Madame la maire de l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance

Madame Martine
DOUMENC-CAUBERE
Secrétaire de séance



République Française
 Département : **ARIEGE**
 Arrondissement : **Foix**
FERRIERES SUR ARIEGE - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DEL_2026_050

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Monsieur Jacques HUBERT, Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO, Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER, Monsieur Philippe BILLAUD, Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Céline BLANCO, Madame Marion LUCAS, Monsieur Guillaume TERNY
Représentés : Madame Rachel WIEDENKELLER représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Madame Florence BRESSON représentée par Monsieur Jacques HUBERT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine DOUMENC-CAUBERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : : Exercice du droit de préemption urbain (DPU) dans les zones U et AU du PLUi-H Délégation de la Communauté d'agglomération Foix-Varilhes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.211-2, L.213-1 et suivants et L.213-3 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Foix-Varilhes n°2026/018 du 25 février 2026 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H) ;

Vu la délibération n°2026/019 du 25 février 2026 instituant le droit de préemption urbain et déléguant son exercice aux communes membres ;

Vu l'article 3 de cette délibération précisant que les communes peuvent définir des

périmètres d'exercice du droit de préemption urbain dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi-H ;

Vu le PLUi-H opposable à compter du 10 avril 2026 ;

Considérant

Considérant que la Communauté d'agglomération Foix-Varilhes est compétente en matière de plan local d'urbanisme et, à ce titre, titulaire du droit de préemption urbain ;
Considérant que, par délibération du 25 février 2026, elle a délégué l'exercice de ce droit aux communes membres dans les conditions fixées par ladite délibération ;
Considérant que l'article 3 de cette délibération permet aux communes d'exercer le droit de préemption urbain dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi-H ;
Considérant que ces zones correspondent aux secteurs amenés à accueillir des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain et de développement de l'habitat ;
Considérant l'intérêt pour la commune de Ferrières-sur-Ariège de maîtriser le foncier situé dans ces secteurs afin de mettre en œuvre sa politique d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – Prise d'acte de la délégation :

Le Conseil municipal prend acte de la délégation du droit de préemption urbain consentie par la Communauté d'agglomération Foix-Varilhes par délibération n°2026/019 du 25 février 2026.

Article 2 – Périmètre d'exercice :

La commune de Ferrières-sur-Ariège exercera le droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains situés en zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H), applicable sur son territoire, à l'exclusion des secteurs relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération, notamment les zones d'activité économique.

Article 3 – Finalités :

Le droit de préemption urbain sera exercé conformément aux dispositions de l'article L.210-1 du Code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis par la législation en vigueur, notamment la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, la réalisation d'équipements collectifs, le renouvellement urbain, l'aménagement et la constitution de réserves foncières.

Article 4 – Modalités d'exercice :

Les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relatives aux biens situés dans les zones concernées seront déposées en mairie.

La commune assurera l'instruction de ces déclarations dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme.

Article 5 – Délégation au Maire :

Le Conseil municipal délègue au Maire, pour la durée du mandat et conformément aux

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

19/06/26 510

ID : 009-210901211-20260605-DEL_2026_050-DE

dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, l'exercice du droit de préemption urbain ainsi que la signature de tout acte et document afférent.

Article 6 – Entrée en vigueur :

La présente délibération prendra effet après l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État.

Elle s'inscrit dans le cadre du PLUi-H opposable depuis le 10 avril 2026.

Article 7 – Publicité :

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée conformément aux dispositions en vigueur et transmise au représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance

Madame Martine
DOUMENC-CAUBERE
Secrétaire de séance



République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
FERRIERES SUR ARIEGE - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DEL_2026_051

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	3
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Madame Valérie SURCIN.

Présents : Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Monsieur Jacques HUBERT, Madame Valérie SURCIN, Monsieur Alain CABALLERO, Madame Katia RIU, Monsieur Jean-Paul GRANIER, Monsieur Philippe BILLAUD, Monsieur Jean-Louis MAZZONETTO, Madame Odile ROSSE, Madame Céline BLANCO, Madame Marion LUCAS, Monsieur Guillaume TERNY
Représentés : Madame Rachel WIEDENKELLER représentée par Madame Valérie SURCIN, Monsieur Nicolas ROQUES représenté par Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Madame Florence BRESSON représentée par Monsieur Jacques HUBERT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Martine DOUMENC-CAUBERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'une page facebook officielle de la commune

Le Maire expose au Conseil municipal que, dans un souci d'amélioration de l'information et de la communication auprès des administrés, il est proposé de créer une page Facebook officielle de la commune.

Cet outil numérique permettra notamment :

- de diffuser des informations d'intérêt général (actualités, travaux, événements, alertes, services municipaux),
- de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants,
- d'assurer une communication rapide et accessible au plus grand nombre.

La création et l'utilisation de cette page s'inscrivent dans le respect :

- du Code général des collectivités territoriales (article L2122-21),
- de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse,
- du RGPD et de la loi Informatique et Libertés,
- de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004,
- du principe de neutralité du service public.

La page sera utilisée exclusivement à des fins de communication institutionnelle.

Sa gestion sera assurée sous la responsabilité du Maire, qui pourra désigner un ou plusieurs agents communaux ou élus référents en qualité d'administrateurs. Le Maire choisit de désigner Madame Marion Lucas et Madame Muriel Bonnet.

Les publications devront respecter la neutralité du service public, l'exactitude des informations diffusées et les obligations légales en vigueur.

Les commentaires publiés par les usagers seront dans le cas général désactivés.

La commune se réserve le droit de modérer ou supprimer tout contenu injurieux, diffamatoire, discriminatoire, contraire à l'ordre public ou sans lien avec les publications.

Le Maire précise que les règles relatives à la protection des données personnelles (RGPD) seront respectées.

Le Conseil municipal décide d'autoriser la création d'une page Facebook officielle de la commune et confie sa gestion au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Valérie SURCIN
Président de séance

Madame Martine
DOUMENC-CAUBERE
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Doumenc-Caubere', written over a horizontal line.